



## Communiqué de presse

Date

13.09.2016

---

# Force probante du contrôle de l'alcool dans l'air expiré

**Nouvelles valeurs de référence et nouvelles unités de mesure – mêmes règles et mêmes sanctions**

Infraction	Concentration d'alcool dans l'air expiré (nouveau)	Concentration d'alcool dans le sang	Peine	Mesure administrative
Conduite en état d'ébriété	0,25 mg/l et plus	0,5 ‰ et plus	Amende allant jusqu'à 10 000 CHF	Avertissement en cas de première infraction ; Retrait de permis pour 1 mois au minimum en cas de récidive dans les deux années qui suivent
Conduite en état d'ébriété avéré	0,4 mg/l et plus	0,8 ‰ et plus	Peine pécuniaire ou peine privative de liberté	Retrait de permis pour 3 mois au minimum